

n°5 - juillet 2010

Editorial



Actualités

Suite aux inondations de 2008 et 2009, le SRTC a lancé une étude topographique et une modélisation hydraulique de plusieurs secteurs du territoire. Ces investigations complémentaires en cours de réalisation permettront de définir précisément les actions à mener pour la gestion des inondations.

Le SRTC participe activement à la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme de chaque commune du territoire, en rappelant notamment l'importance de la prise en compte et du respect de nos zones inondables

Un guide à destination des riverains des cours d'eau et fossés a été réalisé fin 2009. Ce guide aborde la réglementation autour de la rivière, les bonnes et mauvaises pratiques,... Un exemplaire est remis à chaque riverain qui bénéficie de travaux sur la végétation ou sur les fossés durant le contrat de rivière.

Le SRTC travaille actuellement à la création d'un site internet. Véritable outil de communication moderne, ce site permettra d'informer plus régulièrement sur les actions du contrat de rivière de manière interactive et ludique.

Le SRTC a réalisé en 2008 et 2009 les plans de désherbage de Châtillon-sur-Chalaronne et de Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Cette année, ce sont les communes de Bey et de Villars qui bénéficieront de ce travail.

Ce cinquième numéro de notre journal affiche les premiers travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière. Chacun de nous a en effet pu constater sur le territoire la restauration et l'entretien des boisements de berges de nos rivières ainsi que des fossés de la Dombes. D'autres actions essentielles et moins visibles se mettent également en place pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en partenariat avec le monde agricole, les collectivités et les différents partenaires du contrat de rivière. L'ensemble de ces actions sont menées grâce à une participation financière constante des communes adhérentes au SRTC sur toute la durée du contrat (2008 à 2015) et par le biais de subventions de nos partenaires techniques et financiers.

La qualité de l'eau et sa circulation est essentielle pour l'homme, ses activités économiques et ludiques : la pisciculture en Dombes, la chasse, la pêche, les productions agricoles,... Tout est mis en œuvre par les élus du Syndicat pour répondre à ces besoins. Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter,...

Christophe MEGARD, Président du SRTC.



Travaux du contrat de rivière des territoires de chalaronne

La restauration et l'entretien de la ripisylve

L'une des missions du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) consiste en la restauration et l'entretien des boisements de berges (ripisylve) des cours d'eau du territoire. Avec un objectif de restauration de 20km par an, les premiers travaux ont débuté durant l'été 2009 jusqu'à l'automne. Les secteurs d'intervention ont été sélectionnés suivant l'état et le défaut d'entretien de la végétation, en privilégiant les zones à enjeux (risque d'inondation).

L'année 2010 a été marquée par le lancement immédiat de la 2e tranche de travaux prévue au contrat de rivière. Deux entreprises se sont partagées le chantier : l'entreprise Fournand et l'Office National des Forêts. Les conditions climatiques de cet hiver ont d'ailleurs obligé l'ONF à utiliser des chevaux de trait pour débarrasser les bois coupés.

Débardage à cheval sur la Calonne



Objectifs des travaux de restauration :

- Reconstituer une ripisylve stable et diversifiée en coupant sélectivement les arbres déstabilisés, les branches mortes et dépérissantes,
- Créer des accès aux berges pour les promeneurs et les pêcheurs,
- Recréer des habitats piscicoles en maintenant certains embâcles (troncs d'arbres immergés) dans le lit du cours d'eau qui serviront de caches aux poissons.



Replantations sur l'Avanon au pont du basson



Débardage sur la Chalaronne à l'Abergement



Après travaux



Pourquoi restaurer la ripisylve ?

La ripisylve permet de maintenir des corridors pour la faune terrestre. Les arbres, notamment par leurs racines, ont la faculté d'absorber certaines substances (azote, phosphore,...) réduisant ainsi le risque de pollution de nos cours d'eau. Certaines espèces comme le saule, l'aulne ou le frêne, sont mieux adaptées en bord de rivière car leurs racines maintiennent les berges et limitent les érosions. L'ombrage créé par les arbres permet de conserver l'eau à une température plus basse et plus propice au maintien de la vie piscicole.

Recépage sur le Relevant à Châtillon



Abattage sur la Calonne à Montceaux

Les replantations

Des travaux de replantation ont eu lieu en début d'année 2010 sur certains secteurs de cours d'eau dépourvus de végétation. Plus de 500 arbres et arbustes et un millier de boutures de saules ont été replantés. Des berges ont été recrées en pente douce pour limiter les problèmes d'érosion engendrées par la force de l'eau.

La restauration des fossés de la Dombes

Les Territoires de Chalaronne sont caractérisés par un réseau de fossés de 350 km permettant de connecter les étangs de la Dombes entre eux avant d'atteindre les rivières. Suite à une évolution des activités humaines autour des étangs, ce réseau est de moins en moins entretenu et son état se dégrade progressivement.

Face à ce constat, le SRTC a décidé de restaurer environ 10 km de fossés collecteurs par an dans le cadre d'un programme pluriannuel. Le choix des fossés et la nature des travaux à conduire dépendent à la fois de la taille du fossé et de son état général au regard des objectifs que le syndicat s'est fixé : favoriser le remplissage des étangs et soutenir le débit des rivières tout en garantissant la qualité de l'eau.

La première tranche de travaux s'est déroulée de février à avril 2010. Les travaux ont été de deux types selon l'état du fossé :

- Elagage, abattage ou débroussaillage des boisements des berges du fossé,
- Curage du fond du lit pour extraire les sédiments accumulés et recréer des berges en pente douce.



Qui est responsable de l'entretien des cours d'eau et des fossés ?

L'entretien d'un cours d'eau ou d'un fossé est à la charge de son propriétaire. Sur les Territoires de Chalaronne, les cours d'eau appartiennent aux riverains jusqu'à la moitié du lit. Le SRTC, au travers de son programme d'actions prévu au contrat de rivière, se substitue aux propriétaires pour réaliser l'entretien de la ripisylve et des fossés grâce à une Déclaration d'Intérêt Général. Les propriétaires riverains bénéficiaires de travaux s'engagent ensuite, par le biais d'une convention, à réaliser l'entretien de leurs berges. Le SRTC leur remet un guide riverain rappelant leurs droits et devoirs ainsi que les bonnes pratiques à tenir pour cet entretien.

Curage du fossé de ceinture de l'étang Lantey

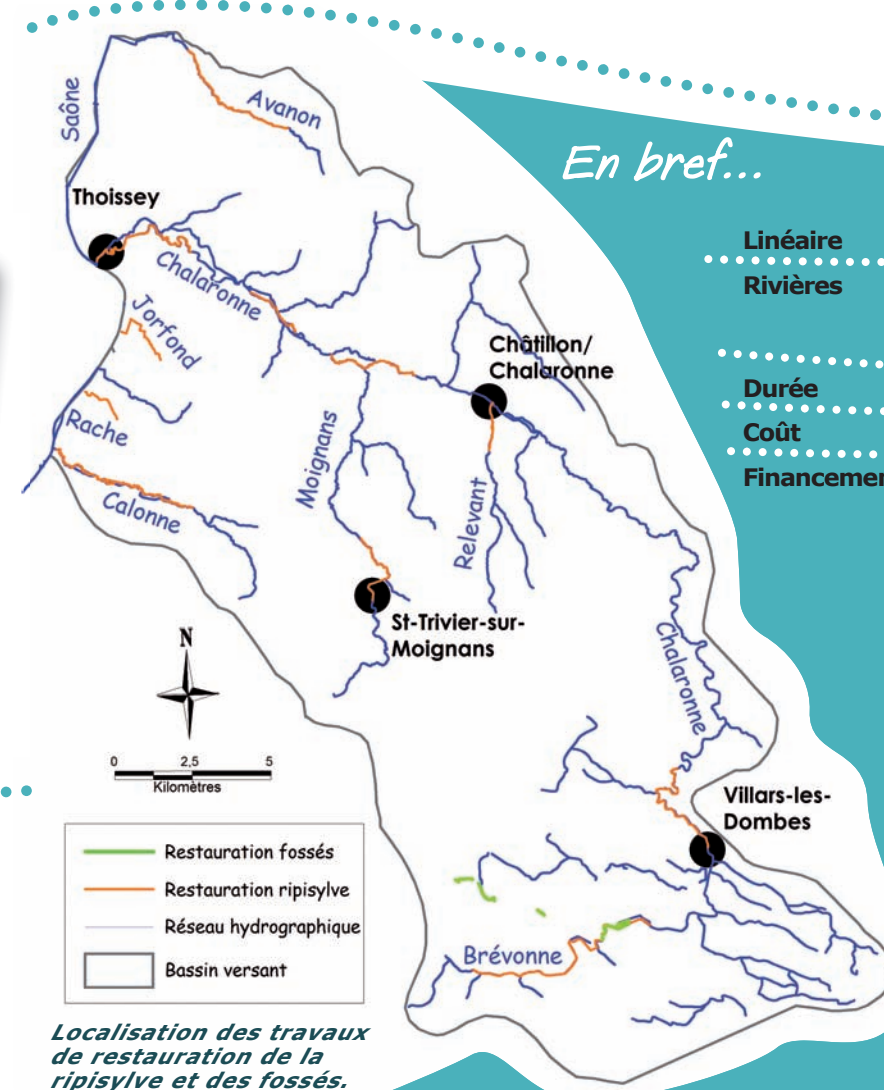


AVANT



APRÈS

En bref...



Localisation des travaux de restauration de la ripisylve et des fossés.

Linéaire Rivières

Ripisylve Tranche 1 et 2

40 km
Chalaronne, Avanon, Calonne, Rache, Jorfond, Relevant, Moignans, Brévonne

Durée

8 mois

Coût

290 000 € TTC

Financement

25% SRTC, 75 % subventions (Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ain)

Fossés Tranche 1

Linéaire communes

4,6 km
Lapeyrouse, Ambérieux-en-Dombes, St-Marcel-en-Dombes, Monthieux

Durée

1,5 mois

Coût

21 630 € TTC

Financement

20% SRTC, 80% subventions (Région RA et CG)





VERS UNE AGRICULTURE DURABLE

Dans le cadre des actions à destination du monde agricole, un site pilote a été mis en place sur les communes de Lapeyrouse, Ambérieux-en-Dombes et Sainte-Olive. Sur une surface d'environ 1200 ha au cœur de la Dombes, ce site comporte plusieurs chaînes d'étangs dans un contexte de polyculture-élevage.

L'objectif du site pilote est de montrer qu'il est possible de mettre en œuvre des actions pertinentes sur la base du volontariat, pour limiter les pollutions que peuvent engendrer certaines pratiques agricoles sur les milieux aquatiques. Ces actions pourront de ce fait être reproduites sur le territoire lorsque le site pilote aura prouvé leurs bénéfices sur l'amélioration de la qualité.

A partir de ce site, le SRTC va engager un important travail de sensibilisation pour mettre en valeur une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et pour améliorer localement l'image de cette activité. Cette communication portera à la fois sur des pratiques déjà mises en place mais peu connues (entretien des terres sans labour, lutte biologique contre la pyrale du maïs, rétention des particules fines) ou qui seront mises en place dans le cadre de ce site.

L'année 2010 sera consacrée à la réalisation d'un état des lieux et à la définition des actions envisagées en concertation avec les agriculteurs et les partenaires du syndicat (Chambre d'Agriculture de l'Ain, financeurs du contrat de rivière...).

Chaîne d'étangs



Etang de la Dame en assec à Lapeyrouse



PLANTES ENVAHISSANTES : MENACE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

On considère comme envahissantes des plantes exotiques qui ont été introduites volontairement ou fortuitement dans les milieux naturels, et qui prolifèrent aux dépens d'espèces indigènes. On considère qu'elles représentent aujourd'hui l'une des principales causes de perte de biodiversité au monde, juste après la destruction et la dégradation des écosystèmes.

Les Territoires de Chalaronne ne sont pas épargnés par la colonisation d'espèces envahissantes. Parmi elles, la Renouée du Japon est la plus répandue, mais des observations ponctuelles ont également montré la présence de la balsamine de l'Himalaya, du raisin d'Amérique, du buddleia ou encore de l'ailante. Le bassin

de la Chalaronne est depuis peu également confronté à la présence de la jussie. Cette plante aquatique envahissante a été introduite à des fins d'agrément dans certains étangs de la Dombes et quelques pièces d'eau très proches de la Chalaronne dans le val de Saône.

Petit à petit, les espèces envahissantes, pour la plupart à l'origine ornementales, colonisent nos rivières. Le SRTC réalise actuellement un état des lieux qui permettra de proposer et prioriser des moyens de lutte efficaces. Des documents de sensibilisation seront également réalisés pour aider à la reconnaissance de ces plantes et savoir comment les gérer.

La Renouée du Japon

La Renouée se développe en bosquets denses sur les berges. Elle empêche toute autre végétation de pousser, homogénéise les paysages, favorise les érosions de berges et bloque la circulation de la faune. On la reconnaît à ses grandes tiges creuses rougeâtres qui ressemblent à des bambous, à ses grandes feuilles et à ses fleurs blanches à la fin de l'été. Attention à ne pas la disséminer : un fragment de quelques grammes peut donner naissance à toute une nouvelle colonisation !



La Jussie

La jussie se développe sur des eaux stagnantes. Elle nuit à la qualité de l'eau, gêne les activités et concurrence les autres espèces locales. Aux premiers stades de colonisation, on reconnaît la jussie sous forme de rosettes flottantes. Elle produit ensuite de longues tiges émergentes et des fleurs jaunes dès le début de l'été. Attention : la vente, l'achat, l'utilisation et l'introduction volontaire ou par négligence dans le milieu naturel de la jussie sont interdits par arrêté ministériel de mai 2007.

